

Divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1918)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AUX SECTIONS

La Section de Paris adresse à toutes les sections l'appel ci-dessous et nous prions celles-ci de bien vouloir nous envoyer dans le plus bref délai leur opinion sur cette question.

Pour le Comité Central : *Le Secrétaire.*

Paris. La section de Paris a décidé à son assemblée de janvier, à laquelle assistaient un grand nombre d'artistes suisses, de prier tous leurs confrères en Suisse de soutenir énergiquement l'effort du « Heimatschutz » et de combattre de toutes leurs forces et moyens le projet d'exploitation de la cascade de *Pissevache*, qui est une de nos plus belles chutes d'eau : une parure distinguée de notre pays dont chacun de nous ici est fier.

Ce serait une des plus amères déceptions pour nous de ne plus trouver ce joyau du canton du Valais à notre retour en Suisse. Il y a encore assez d'autres eaux à capter avant d'être forcé d'exploiter Pissevache. Nous n'avons pas le droit envers les générations futures de toucher aux merveilles de la nature qui sont notre vraie richesse et ce que nous avons de plus beau dans notre si cher pays.

Au nom de la section de Paris, *Régnauld Sarasin.*



F. Hodler, bourgeois d'honneur de Genève.

Nous avons appris avec joie que notre maître F. Hodler vient de recevoir la bourgeoisie d'honneur de la Ville de Genève. Nous félicitons vivement et le nouveau bourgeois et la bourgeoisie qui s'honore en honorant un grand artiste qui s'est fixé chez elle.



DIVERS

Expositions et Artistes. *Rapports entre les Organismes d'Expositions et les Artistes.* — Tout artiste raisonnable comprend et accepte le refus de l'une ou de l'autre de ses œuvres aux expositions où le nombre des envois se trouve être hors de proportion avec la place disponible. Par contre il ne peut se résigner à comprendre pourquoi il n'est pas

avisé avant l'ouverture des expositions de l'acceptation ou du refus de telle ou telle de ses œuvres. Il est arrivé souvent à des artistes, surtout à des débutants, de se rendre pleins de confiance à un vernissage pour avoir la déception de n'y découvrir nulle part l'œuvre qu'ils y avaient envoyée ! Il semble que les organisateurs de toute exposition devraient avoir assez d'égards pour les artistes pour leur annoncer *avant l'ouverture de l'exposition* le verdict du Jury touchant leurs œuvres.

Ne pourrait-on pas faire partout ce qui se fait déjà dans diverses Expositions, c'est-à-dire, envoyer à chaque artiste, dès que cela est possible, une épreuve du catalogue ou du moins de la partie qui l'intéresse spécialement. Cette façon de procéder aurait en même temps l'avantage d'éviter le grand nombre d'erreurs et de coquilles qui se trouvent si souvent dans les catalogues. Disons cependant que ce serait à nos sections de montrer le bon exemple aux sociétés de Beaux-Arts et aux marchands de tableaux.

Geiger.

Nouvelle monnaie suisse. *A propos d'un concours pour une nouvelle monnaie suisse.* — M. le D^r E.

Geiger, peintre, nous communique un article qu'il a publié dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* et que nous reproduisons dans ce numéro (voir texte allemand). Quoiqu'il trouve la décision du Département des finances très louable en soi, il lui semble que certaines clauses de ce concours sont sujettes à critique. Ainsi, parmi nos pièces de monnaie, la plus laide est certainement la pièce de fr. 5. — avec sa face imitée d'une monnaie française et un revers avec un affreux écusson fédéral. Or, c'est là justement une des seules pièces qu'on ne veut pas renouveler.

Ensuite M. E. Geiger trouve les conditions du concours trop précises quant aux sujets indiqués et qui limitent trop l'invention de l'artiste. *Toute limitation dans le programme d'un concours qui sort du domaine matériel doit être repoussée par l'artiste.* Nos collections possèdent assez de belles monnaies suisses sans figures pour qu'on puisse laisser à l'artiste l'entière liberté du choix du sujet et le laisser faire de l'écusson fédéral le sujet principal.

Le concours ne pourrait-il pas être modifié dans ce sens par les autorités, c'est-à-dire : de *laisser à l'artiste l'entière liberté dans le choix de son sujet* ?

Turnus 1918. Le 25 mars passé s'est réuni au Kunsthaus, à Zurich, le jury pour l'Exposition du Turnus. Il était composé comme suit : MM. G. Schaertlin, président, Eug. Ammann, P. Chiesa, H. Sturzenegger,